

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Léa GUILLET, Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	24

**ABSENTS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Marie-Danielle RICHARD

-----

<b>DCM n°204/2023 - 4.1.1</b>	<b>Personnel communal - création d'un poste à temps non complet - modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2023</b>
-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame GILLOT

*Considérant l'affectation sur tout le temps de classe en grande section de l'agent faisant fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles,*

*Considérant la modification de l'emploi du temps de cet agent, à savoir la suppression de ses missions d'animatrice en accueil de loisirs sans hébergement,*

*Considérant la nécessité de pérenniser le poste de renfort à la restauration scolaire du groupe scolaire Jules Ferry,*

Il est donc nécessaire de recruter un agent qui serait en charge, d'une part, de l'animation en accueil de loisirs sans hébergement et, d'autre part, du service à la restauration scolaire.

*Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale moyens généraux réunis le 19 septembre 2023,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CRÉE** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22 heures 00) ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit au 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

Filière administrative		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel	35 heures 00
1	Attaché principal territorial	35 heures 00
2	Attaché territorial	35 heures 00
2	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures 00
3	Rédacteur territorial	35 heures 00
1	Rédacteur territorial	30 heures 00
4	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures 00
3	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31 heures 30
3	Adjoint administratif territorial	35 heures 00
3	Adjoint administratif territorial	30 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	28 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	17 heures 30
1	Adjoint administratif territorial	15 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	14 heures 00
Filière technique		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Ingénieur territorial	35 heures 00
10	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures 00
4	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30 heures 30
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30 heures 00
10	Adjoint technique territorial	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial	30 heures 30
2	Adjoint technique territorial	30 heures 00
1	Adjoint technique territorial	28 heures 00
2	Adjoint technique territorial	26 heures 00
2	Adjoint technique territorial	24 heures 00
1	Adjoint technique territorial	22 heures 00
1	Adjoint technique territorial	19 heures 00
1	Adjoint technique territorial	18 heures 00
1	Adjoint technique territorial	12 heures 00
1	Adjoint technique territorial	11 heures 00
1	Adjoint technique territorial	10 heures 00
1	Adjoint technique territorial	5 heures 15
1	Adjoint technique territorial	4 heures 00
Filière animation		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Adjoint d'animation territorial	35 heures 00
1	Adjoint d'animation territorial	30 heures 00

Filière médico-sociale		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Éducateur de jeunes enfants territorial de classe exceptionnelle	28 heures 00
2	Éducateur de jeunes enfants territorial	35 heures 00
1	Éducateur de jeunes enfants territorial	28 heures 00
2	Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	28 heures 00
2	Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28 heures 00
1	Agent social territorial	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30 heures 00

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont ouverts sur le chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
ID : 044-200078079-20231017-DCM\_204\_2023-DE

